

Réunion du Conseil Municipal du 28 novembre 2017

Le vingt-huit du mois de novembre deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Jean-Jacques COGNARD, Edouard PONCET, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Joëlle BAYARD, Fabienne ETAIX, Véronique PONTON donne pouvoir à Christophe GUILLARME

Secrétaire de séance : Mireille PALMIER

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débiter l'ordre du jour par des informations d'assainissement et voirie et de voter une délibération concernant la réalisation du chemin piéton :

Bernard Naulin présente les plans des réseaux d'assainissement et eaux pluviales suite au travail du Cabinet Pigeon. Ces plans seront disponibles sur Géoloire, sur le site des DICT en ligne et sur le site internet de la commune.

Concernant le chemin piéton, une consultation a été lancée pour un aménagement en 0/20 silico calcaire ou en 0/315 + ghorre. La 2^{ème} solution a été choisie.

Les devis suivants ont été reçus :

BAROU 28 975.50 € HT

BALMONT 26 077.50 € HT

COLAS 41 403.00 € HT

L'entreprise BALMONT est la moins disante et peut réaliser la première phase des travaux aux alentours du 15 décembre. La finition se fera en 2018.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le devis de l'entreprise BALMONT pour un montant de 26 077.50 € HT.

Adopté à l'unanimité. **DELIBERATION 1711001**

STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ EST – DELIBERATION 1711002

Monsieur le Maire laisse la parole à Michel Grand qui rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour la CCFE de fixer ses statuts afin de prendre en compte les dispositions législatives imposées par la loi NOTRe (notamment la prise de compétences obligatoires et optionnelles).

Il rappelle la délibération du 8 novembre 2017 portant fixation du projet de statuts de Forez Est et indique que les communes membres ont 3 mois pour se prononcer favorablement ou non.

Ouï cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de statuts et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre.

Michel Grand continue sur l'intercommunalité :

- Ordures Ménagères : une lettre d'information expliquant les différentes taxes a été transmise aux conseillers.
- Déchetterie : La population n'a toujours pas le choix de la déchetterie sur le territoire de l'intercommunalité pour des problèmes d'harmonisation et d'organisation (personnel, types de déchets, volumes...). Ce choix devrait être possible en 2019.
- Compétence eau et assainissement : suite aux annonces lors du congrès des maires, la compétence ne sera peut-être pas obligatoire mais optionnelle. A suivre...
- Mutualisation : seules 27 communes ont répondu. Le cabinet Sémaphore va travailler sur un plan de mutualisation.

- Plan climat : il sera nécessaire d'adhérer au SAGE pour la constitution des dossiers de demande de subventions.
- Tourisme : l'office de tourisme de Forez-Est ne gère pas l'entretien des chemins et le fleurissement. D'où la création de l'association Nature et Patrimoine qui demande une cotisation aux communes pour participer au fleurissement. A l'avenir, vu les règles de la mutualisation, cette association devrait pouvoir obtenir une subvention de l'OT de Forez-Est pour assurer son fonctionnement.

CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES AUX CHARGES DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER – DELIBERATION 1711003

La réglementation autorise les syndicats intercommunaux à récupérer eux-mêmes par la voie de la fiscalité les ressources qui leur sont nécessaires.

Pour 2018, la participation de Civens est fixée à 4284 € soit 3 € par habitant (2.62 € + 0.38 € de contribution relative au contrôle des poteaux incendie).

Monsieur le Maire demande au conseil de décider le mode de recouvrement :

- Laisser le soin au syndicat de procéder au recouvrement par voie fiscale
- Inscrire au budget communal les crédits nécessaires.

A l'unanimité, le conseil décide de laisser le soin au Syndicat de procéder lui-même au recouvrement de la quote-part de la commune de Civens.

LOYER PRESBYTERE

Monsieur le Maire rappelle son projet d'installer des professions libérales au rez de chaussée du presbytère.

Cependant des travaux sont nécessaires (chauffage, plomberie, peinture, VMC, installation de toilettes pour handicapés). Des devis vont être demandés par la commission bâtiment.

Après réfection, un loyer encadré par un bail professionnel de 6 ans pourra être fixé aux alentours de 600 € plus un appel de charges qui sera ajusté en fonction des consommations. Tout ceci restera à définir.

Madame Barjon, infirmière libérale, souhaiterait s'installer à Civens début 2018. Une salle du presbytère lui sera louée dès que les travaux seront réalisés. Si l'appartement sous le restaurant se libère, celui-ci lui sera proposé.

QUESTIONS DIVERSES

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 - DELIBERATION 1711004

Afin d'effectuer les opérations comptables des travaux en régie pour l'installation d'un WC à l'école, un plafond led au secrétariat de la mairie, la réfection de la zinguerie et toiture de l'ossuaire et l'accessibilité des toilettes publiques, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

CHAPITRE 040

- Augmentation de crédit
 - Article 21311 : 1000 €
 - Article 21316 : 1500 €
 - Article 2135 : 2000 €
 - Article 21318 : 5500 €
- Diminution de crédit
 - Article 21318 opération 19 : 10 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette décision modificative.

TOILETTES PUBLIQUES : Serge VIAL fait les travaux. Il a installé des plaques PVC au plafond, réalise carrelage et faïence. Il va installer 3 urinoirs adultes et 1 enfant + 1 wc pour handicapé.

CANTINE : Effectifs en hausse. 2 services sont nécessaires certains jours avec l'aide de Yann.

API : réunion d'information et visite des locaux à la cuisine centrale de la Talaudière le 13 décembre.

Repas de Noël : le 21 décembre.

VISITE DU SOUS-PREFET : Vendredi 1^{er} décembre : invitation du Sous-Préfet à visiter la commune avec la présentation du projet de la salle des associations en vue de la demande de subvention DETR

FIBRE : Rappel des problèmes vers le lycée et dans le bourg de Civens. A Feurs, l'ouverture de la RD vers le gymnase pour la réparation des conduites est en cours et au bourg, un contournement par la rue du fournil et rue de la paix est prévu en décembre.

Ensuite, si les tests sont corrects les travaux pourront être réceptionnés.

Tour de table :

- Fête patronale 2018 : elle aura lieu dans le clos malgré les travaux. Des barrières de protection seront installées.
- Mutuelle de village : 27 adhérents ont pris un nouveau contrat.
- Course « Un souffle pour Lucas » : proposer une participation des élus si la course se fait l'an prochain.
- Commémoration 11 novembre : L'an prochain, à l'occasion du centenaire, il faudrait une cérémonie plus étoffée avec la participation du CMJ et de l'école. Michel Grand propose de créer un petit groupe de travail.
- Syndicat des Eaux : Le réseau des communes de Ste Foy l'Argentière et Montromant qui ont adhéré au SIEMLY en 2016 étant vétuste, leur tarif a été augmenté afin de participer aux travaux.
- Fleurissement : organisé par l'Association Nature et Patrimoine à Epercieux. 3^e place pour civens, 2 particuliers primés (BARD - TROTTET).
- CCAS : 16 décembre. A ce jour 161 colis et 132 convives (à partir de 68 ans)
- Marquage routier terminé. Coût de l'opération : 5 094 € ht
- Panneaux de voirie : commande en cours
- Fourrière animale : Fin de la compétence intercommunale. Voir pour une adhésion de la commune à la fourrière du Pays d'Astrée.
- Robot pour désherber : Démonstration le 18 décembre à 15 heures.
Petit modèle : 2500 €
Gros modèle : 4000 €
- Charriot avec bouteille à gaz : démonstration le 18 décembre à 14 h – coût 2500 €
Sachant que ces matériels peuvent être subventionnés à hauteur de 60 %
- Vœux du maire : le 12 janvier à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

La date du prochain conseil est fixée au 21 décembre 2017